



# 31<sup>e</sup> FORUM



Lys-lez-Lannoy

[www.ville-lysllezlannoy.com](http://www.ville-lysllezlannoy.com)

de la RESTAURATION  
TERRITORIALE  
à LYS-LEZ-LANNOY  
du 17 au 19 mai 2017

AGORES



# 31<sup>e</sup> FORUM de la RESTAURATION TERRITORIALE à LYZ-LES-LANNOY du 17 au 19 mai 2017



La Ferme du Cauquier

En organisant le 31<sup>e</sup> forum du 17 au 19 mai 2017, en collaboration avec la ville de Lys-lez-Lannoy, AGORES revient avec plaisir dans cette belle région qu'est le Nord où le sens de l'hospitalité n'est pas un vain mot.

Ce forum, rencontre entre responsables de la restauration municipale et territoriale, élus, professionnels de la RHD, intervenants, est devenu un rendez-vous incontournable. En effet plus de 250 congressistes, en charge de la restauration territoriale au sein de leur collectivité, aborderont leurs problématiques avec des experts, des exposants, des intervenants pour trouver des solutions et exemples concrets.

Dialogue, échange d'expériences, professionnalisme, innovation et convivialité sont les maîtres mots de ces prochaines journées. C'est avec cet état d'esprit que nous espérons vous rencontrer de nouveau comme exposant.

#### **La Ferme du Cauquier**

Pour l'édition 2017, nous vous accueillerons autour de La Ferme du CAUQUIER 4, rue GAMBETTA. Nous vous proposons de réserver le plus tôt possible un stand de 6m<sup>2</sup> au prix de 1280 €.

Si vous souhaitez contracter un encart publicitaire dans nos prochaines publications, c'est notre régie qui sera votre interlocuteur (GPA Event Mr Laurent Bizot)

En mai 2017, partagez avec nous, en participant au 31<sup>ème</sup> salon, les valeurs d'AGORES qui font la force de notre réseau territorial : le sens du collectif, la satisfaction de nos usagers, l'ouverture d'esprit et notre engagement pour un service public de qualité.

Pour la réservation de votre stand : expédier l'imprimé " réservation stand " (avant le 30 mars 2017 dans la limite des places disponibles) à [cbouillaux@mairie-lorient.fr](mailto:cbouillaux@mairie-lorient.fr)  
La facture vous sera transmise pour règlement après le salon.

Vice-Président AGORES  
Christophe BOUILLAUX  
*Directeur restauration ville de Lorient*



# 31<sup>e</sup> FORUM

de la RESTAURATION TERRITORIALE  
à LYS-LEZ-LANNOY du 17 au 19 mai 2017



## RÉSERVATION DE STAND

1280 € net-non assujetti à la TVA

\*dans la limite des places disponibles

Document à renvoyer le plus tôt possible et avant le 30 mars 2017 à

**M. Christophe BOUILLAUD**

Cuisine centrale de Kerletu - Tél : 02 97 83 36 18

Route de Quéven - 56100 LORIENT

**cbouillaud@mairie-orient.fr**

**jleguevel@mairie-orient.fr**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne chargée du dossier : \_\_\_\_\_

Votre activité : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (complète et précise) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Cachet et signature

N° SIRET : 513 537 720 000 15

Lieu du Forum : Ferme du CAUQUIER, 4, rue GAMBETTA - 59451 Lys-Lez-Lannois

Stand sous chapiteau : 6 m<sup>2</sup> - une table rectangulaire - 2 chaises - signalétique - prises électriques

Accès au stand : mardi 16 mai de 10h00 à 12h00/14h00 à 20h00 - Démontage terminé vendredi 19 mai 16h00.

Le montant du stand intègre les déjeuners du 17,18 et 19 mai et le dîner de gala du 18 mai pour deux personnes\*

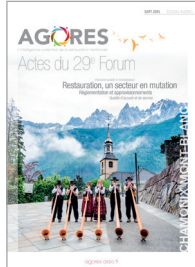
Ouverture et inauguration du salon professionnel le mercredi 17 mai 2017 (horaires précisés ultérieurement)

### \*Dîner du jeudi 18 MAI

RESERVATION NOMINATIVE OBLIGATOIRE car le nombre de places est limité

M \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_



# BON DE COMMANDE D'INSERTION PUBLICITAIRE

Envoyez-nous votre publicité  
sous PDF HD avant  
**le vendredi 24 février 2017**

Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ @mail : \_\_\_\_\_

Commande suivie par / Mme / Melle / Mr / \_\_\_\_\_

1 parution dans l'édition du mois de  Mai 2017 et/ou de  Septembre

¼ page (95 x 135 ou 135 x 95- Quadri) 990 € HT

½ page (190 x 135 - Quadri) 1 550 € HT

1 page (190 x 277 - Quadri) 2 700 € HT

3<sup>ème</sup> de couverture (190 x 277 - Quadri) 3 600 € HT

4<sup>ème</sup> de couverture (190 x 277 - Quadri) 4 400 € HT

Total € H.T. = \_\_\_\_\_

TVA 20% = \_\_\_\_\_

Total € T.T.C. = \_\_\_\_\_

Cachet de la société obligatoire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

En signant le présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des termes des Conditions Générales concernant l'achat de l'espace publicitaire commandé.

Règlement par virement bancaire (RIB joint en annexe)

Règlement par chèque à l'ordre de GPA EVENT (au 1 rue Auguste Perret – Parc de l'Echange, 25770 Vaux-Les-Prés)

Toute insertion implique l'envoi d'un exemplaire de l'édition concernée à titre de justificatif. Une épreuve peut être soumise à l'annonceur qui en fera demande si les textes, clichés, plans ont été remis en temps utile à l'éditeur. Dans tous les cas, l'épreuve "B.A.T" doit être retournée à l'éditeur dans les 4 jours suivant sa présentation. L'absence de retour signé avec la mention "bon pour accord" implique "ipso facto" l'acceptation de l'annonceur. Tout élément graphique ou photographique confié par l'annonceur pour la réalisation de sa publicité est réputé libre de droits ; dans le cas contraire, l'annonceur déclare disposer des droits nécessaires pour l'utilisation de ces éléments confiés au support, et dégage ce dernier de toute responsabilité relative à l'insertion de la publicité commandée. L'annonceur est tenu de respecter les conditions proposées dans l'annonce. Aucune annulation ou modification ne sera admise en cours de fabrication. Tout retard de parution ne peut être une cause d'annulation du présent contrat et donner droit soit à indemnité compensatoire et soit au non paiement du restant de la facture. L'éditeur se réserve le droit de supprimer la publicité contractée, sans préjudice du bénéfice sur les insertions à courir. La date de parution peut être avancée ou retardée sans que l'annonceur ne puisse remettre en cause le paiement ou le remboursement de la facture. La signature du présent contrat de publicité dont un exemplaire a été remis au signataire, engage ce dernier ainsi que la société annonceur au nom de laquelle il agit, et implique de la part de cet annonceur, acceptation sous réserve des conditions générales en annexe. En cas de litige, seul le tribunal du siège social de l'éditeur sera reconnu compétent.